



12, impasse Mas - 31000 Toulouse

tél. 05.61.99.20.77 fax. 05.61.62.75.66 courrier@snpst.org

Appel aux professionnels de la santé au travail

Le SNPST s'associe au mouvement lancé par l'ensemble des organisations syndicales le 24 juin 2010

et appelle à manifester en particulier pour faire connaître la protestation des professionnels de santé au travail devant un tri médical individualisé pour les départs précoces à la retraite pour pénibilité.

Ci joint le communiqué de presse envoyé le 14 juin 2010, avant la diffusion officielle du projet de loi, protestant contre ce tri médical individualisé que le Gouvernement avait envisagé de confier aux médecins du travail.

Ce que le Gouvernement propose n'est pas une retraite anticipée pour pénibilité, mais pour atteinte à la santé minimale du fait du travail.

C'est un aménagement de la retraite pour invalidité.

De plus, pour atteindre les 90 000 bénéficiaires annuels à partir de 60 ans, il faudra significativement relever le taux de reconnaissance des IPP à 20% pour AT et MP !!

Cette adaptation très limitée du système de retraite pour invalidité ne concerne que l'usure acquise à 60 ans. Elle ne prend pas du tout en compte la diminution d'espérance de vie après la retraite ni la dégradation de l'état de santé après la retraite pour les travailleurs confrontés à la pénibilité.

Il vaudra mieux être en IPP à 60 ans qu'usé après 62 ans !

C'est ce que le SNPST dénonce.

Mireille Chevalier
Secrétaire Générale

Toulouse, le 18 juin 2010